

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

**Séance du 10 mai 2021 à 20 heures 00 minute
Salle de la Délivrance aux Salines Royales**

Etaient présents :

Mme Claudine BAU, Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, M. Christophe ESSELIN, M. Bernard FRANÇOIS, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Sandrine PIERRON, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

Procurations :

Mme Agathe DREISTADT donne pouvoir à M. Dominique SASSO – Mme Isabelle PETIT-FONTAINE donne pouvoir à Mme Anne-Marie JACQUOT

Excusés :

M. Bernard LOUIS, Mme Laurence OBELLIANNE

COMMUNICATIONS :

Une minute de silence est observée en mémoire de la policière poignardée à RAMBOUILLET, du policier tué dans l'exercice de ses fonctions à AVIGNON et également de la femme victime de féminicide (brulée vive) par son ex-mari à MERIGNAC.

Jérôme LANG apporte des précisions sur le centre de vaccination de Dieuze. Il n'y a pas de statistiques sur les habitants de Dieuze déjà vaccinés. 12.000 vaccins ont été inoculés sur Château-Salins & Dieuze, avec pour cette semaine, 532 vaccinations sur Dieuze. Mercredi 12 mai, la CPTS ouvrira un nouveau centre à Morhange. Des créneaux seront réservés pour les assesseurs des élections départementales & régionales des 20 & 27 juin 2021 qui se dérouleront à la Délivrance avec 2 bureaux.

Daniel HOCQUEL informe du suivi du dossier sur la DSP « Open EDGE » lors d'une réunion sous l'égide de Mme la Sous-Préfète en présence de MM. Gérard PELTRE, Fernand LORMANT afin de trouver une solution avec les services de l'Etat, suite au courrier de demande de retrait de délibération.

Le maire fait la lecture du courrier de M. le Préfet de la Moselle, en réponse à l'interpellation de la baisse de la DGF 2021. Bernard FRANÇOIS s'interroge quant au lien avec le transfert de compétences à la CCS. Christophe ESSELIN questionne sur l'année de référence de ce calcul : 2020 ? 2021 ? Jérôme LANG poursuit sur ce reproche de manque d'anticipation de communication sur cette baisse.

Dominique SASSO annonce les travaux réalisés par les services techniques : espaces verts, entretien stade honneur & annexe, plantations en cours en référence avec l'article paru récemment dans la presse, nettoyage du terrain FREMIOT (implantation d'habitation). Il annonce également les dégâts d'hier causés par des rafales de vent à la bache de la serre de la STEP.

Jérôme LANG évoque les difficultés de l'association du moto club « Les Gorets ». M. POLYNSKI a informé ladite association par courrier RAR de la nécessité de se reloger au 18 mai. Il souhaite récupérer le local mis à disposition durant 5 ans et le maire l'en remercie. Une solution de repli a été trouvée à l'ancienne école Edmond ABOUT (entrée à gauche, préau, toilettes). Tout est mis en œuvre pour que les normes de sécurité soient respectées pour les accueillir.

Une convention à venir pour cette occupation est en cours de finalisation. L'éventualité de relancer le projet « ancien centre d'apprentissage RETIA » est à l'étude avec un nouveau dépôt de permis de construire.

Avant les débats des points du conseil municipal, Bernard FRANÇOIS remercie le maire pour la fourniture des documents liés au dossier des « photocopieurs ». Puis il intervient sur le déroulement de la précédente séance retransmise sur les réseaux sociaux. Il déplore les accusations d'amnésie formulées à son égard. Il souhaite que chaque personne présente relise la charte de l'élu qui n'a pas été respectée. Ces commentaires ont été faits pendant la séance de conseil municipal et retirés le lendemain. Il exige que de telles attaques ne soient plus jamais proférées. Dominique SASSO intervient car la majorité municipale est également attaquée sur Facebook. Le maire complète avec le fait qu'en juillet 2017, lors d'un conseil municipal, un PV non validé a été publié sur le site de la ville et que la minorité s'était vue affublée de « perdreaux de 6 semaines ».

Jérôme LANG présente le rapport d'activités 2020 de la CCS en lien avec le support de présentation. Christophe ESSELIN intervient sur les ORM et leur baisse de tonnage entre 2010 & 2020, divisée de moitié. La vigilance est située sur le tri du verre et des sacs jaunes. Le maire attire l'attention sur la sortie des sacs jaunes quelques fois 2 jours avant le ramassage. En conséquence, les sacs sont éventrés et les services techniques doivent intervenir. Il souligne l'importance du recyclage et de la valorisation des déchets. Christophe ESSELIN complète ces propos avec l'information d'un taux d'indésirables faible qui met en évidence un recyclage efficace dans le Saulnois. Bernard FRANÇOIS souligne le manque de civisme d'une partie de la population. Il préconise une sensibilisation des résidents qui déposent leurs ordures ménagères dans les poubelles municipales. Daniel HOCQUEL évoque le problème des levées toutes les 4 semaines et des déchets très odorants (poissons, viandes, etc...). Christophe ESSELIN souligne que certains habitants ne sont toujours pas déclarés et n'ont donc pas de poubelle. Il évoque également le travail à mener sur les dépôts sauvages par des actions pédagogiques, notamment des actions de prévention dans les écoles. Le maire clôt le sujet en portant à connaissance de l'assemblée du travail des CMJ, génération sensible aux déchets & à l'écologie. Il évoque son initiative de contacter les 2 proviseurs afin de rappeler à l'ordre les collégiens et les lycéens sur les déchets retrouvés en ville lors de la pause méridienne.

Michel HAMANT rappelle le champ de prévention porté par la CCS, qui le souhaite le plus large possible, est en train de se bâtir. Le politique de la ville s'oriente aussi dans ce sens avec la commission « Démocratie participative & écologie » qui travaille sur la rédaction d'une délibération « Urgence climatique ».

Pour finir avec les communications, le maire souligne la belle initiative du président de la CCS pour les communes membres. Un budget de 100.000 € par an sera alloué aux communes : 5.000 € pour les projets des petites communes & 20.000 € pour 5 dossiers représentants des projets plus conséquents, structurants.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Observations sur point 1 à l'ordre du jour :

MJC – financement poste animatrice – engagement sur 4 ans en lien avec agrément CAF centre social – question de Bernard FRANÇOIS sur agrément : renouvellement en cours. Sollicitation CCS par MJC mais ne détient pas la compétence et ne pas financer de fonctionnement – par contre possibilité de financement sur investissement dans le cadre d'un AAP.

AGBS – versement en une seule fois pour réserve de trésorerie d'où marge de manœuvre plus grande. Bergerie – pas de subvention car convention avec cotisation par habitant.

Festival de Fénétrange – pas de demande.

Donneurs de sang – retrait de la demande suite à annonce baisse DGF 2021. Mais décision de maintien de versement. Vendredi 14 mai : don de sang à la Délivrance.

Fe. M's J'ose dire... j'ose vivre – nouvelle association.

Les Retrouvailles – nouvelle demande – Bernard FRANÇOIS questionne sur l'absence de participation sur salaire de secrétaire. Le maire lui répond que l'association a encore la possibilité de le financer sur ses fonds propres d'où cette décision.

Avant le vote, le maire souhaite savoir si des conseillers municipaux sont membres du bureau, du conseil d'administration et non répertoriés dans le projet de délibération.

Christophe ESSELIN pour Hélice Saulnoise & Sylvie TORMEN pour l'AGBS. Il les en remercie.

Observations sur point 6 à l'ordre du jour :

Bernard FRANÇOIS intervient sur l'évidence de réaliser des économies d'énergie (nécessité de supprimer des bancs pour la réalisation de l'ouvrage intérieur). Le projet antérieur était prévu à l'extérieur mais s'est vu notifié un refus des services ABF.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- Point n° 21/V/30 Subventions 2021. Liste principale
 Point n° 21/V/31 Urbanisme. Campagne incitative rénovation façades. Demandes de subvention
 Point n° 21/V/32 Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Saulnois au 1^{er} juillet 2021.
 Point n° 21/V/33 Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxviller – Changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle
 Point n° 21/V/34 Personnel communal. Conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par des déplacements – repas
 Point n° 21/V/35 Rénovation église – installation d'un sas d'entrée intérieur – demande de subvention
 Point n° 21/V/36 Acquisition d'un véhicule électrique – demande de subvention
 Point n° 21/V/37 Eclairage voie verte. Demande de subvention
 Point n° 21/V/38 Location de garages communaux. Nouvelle tarification
 Point n° 21/V/39 Conseil municipal. Comité solidarité – santé. Modification

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 21/V/30 : SUBVENTIONS 2021. LISTE PRINCIPALE

Le conseil municipal,
 entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,
 VU les demandes de subventions transmises,
 VU le tableau des subventions 2021 proposé et annexé à la présente,
 sur proposition de la commission des finances du 26 avril 2021,

MM. Jérôme LANG, Michel HAMANT, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Francine HERBUVEAUX, MM. Daniel HOCQUEL, Michel NEUVILLER, Bernard FRANÇOIS, Mmes Sylvie TORMEN, Anne-Marie JACQUOT, Agathe DREISTADT, Rachel WIRTZ-SCHREINER, Laurence OBELLIANNE, M. Christophe ESSELIN et Sandrine PIERRON, membres d'associations n'ont pas pris part au vote lors de l'attribution à leur association (voir tableaux ci-dessous),

entendu M. Jérôme LANG, maire, lors de la sortie de M. Michel HAMANT, 1^{er} adjoint,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

Bénéficiaires Associations sportives	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. FOOTBALL-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement . Energie . Energie annexe	8942,00 2678,00 <u>380,00</u> 12000,00	M. LANG
2. TENNIS-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement . Energie	- 371,00 <u>2000,00</u> 1629,00	
3. BASKET-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	3000,00	
4. UNION SPORTIVE BADMINTON DIEUZE	. Fonctionnement	325,00	
5. CYCLOS-RANDONNEURS DIEUZOIS	. Fonctionnement	300,00	
5. SOCIETE DE TIR SPORTIF DIEUZE	. Fonctionnement	2600,00	
7. ASS. LES PALMES DE LA SEILLE	. Fonctionnement	361,00	
8. PETANQUE-CLUB DIEUZOIS	. Fonctionnement	650,00	

9. CLUB CANIN DU SAULNOIS	. Fonctionnement . Energie	350,00 <u>650,00</u> 1000,00	
10. ASS. JUDO CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	1500,00	Mme PIERRON
TOTAL I.		23365,00	

Bénéficiaires Associations culturelles et touristiques	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. MJC/CENTRE SOCIAL JACQUES PREVERT	. Financement poste directeur . Financement poste animatrice centre social . Fonctionnement . Diffusion culturelle . Energie électricité et gaz . Actions été . Manifestations diverses	21100,00 8000,00 6700,00 1000,00 8700,00 1500,00 <u>1000,00</u> 48000,00	M. LANG, Mmes RESCHWEIN, TORMEN, OBELLIANNE
2. ASS. DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE DU SAULNOIS	. Fonctionnement . Cotisation	23992,00 <u>8,00</u> 24000,00	Mme TORMEN
3. SALINES ROYALES	. Fonctionnement	1674,00	M. FRANÇOIS
4. ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPPELLE DE MARIMONT	. Fonctionnement	80,00	
5. SAULNOIS D'RAILS	. Fonctionnement	5000,00	
TOTAL II.		78754,00	

Bénéficiaires Associations intérêt général	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. HELICE SAULNOISE CHANTIER INSERTION	. Fonctionnement (formation)	3200,00	MM. LANG, SASSO, Mme OBELLIANNE, M. ESSELIN
2. ARC EN CIEL	. Participation salaire directeur	15760,00	Mme OBELLIANNE
3. ASS. LES RETROUVAILLES	. Energie (électricité + gaz)	5610,00	Mme OBELLIANNE
4. ASS. DONNEURS DE SANG BENEVOLES DIEUZE ET ENVIRON	. Fonctionnement	400,00	
5. AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL	. Fonctionnement	2040,00	M. HAMANT
6. ASSOCIATION FAMILLE DES USAGERS ET AMIS DES USAGERS	. Fonctionnement	300,00	
7. A.D.P.C. DIEUZE 57	. Fonctionnement . Energie	360,00 <u>300,00</u> 660,00	
9. CROIX ROUGE UNITE LOCALE DIEUZE	. Fonctionnement	300,00	
10. AMICALE DES SALINES	. Fonctionnement	120,00	
11. APPMA LA GAULE DIEUZE		500,00	M. HOCQUEL
13. ASSOCIATION LES GORETS		1500,00	M. NEUVILLER
14. L'INVENTERRE DU PRE VERT		1000,00	
15. FEM'S	. Fonctionnement	1000,00	Mmes JACQUOT, HERBUVEAUX, RESCHWEIN, DREISTADT, WIRTZ- SCHREINER, M. HAMANT
TOTAL III.		32390,00	

Bénéficiaires Associations patriotiques	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	. Fonctionnement	300,00	
2. A.C.P.G./CATM	. Fonctionnement	190,00	
3. ASSOCIATIOIN SOUS-OFFICIERS DE RESERVE	. Fonctionnement	160,00	
TOTAL IV		650,00	

- autorise le maire à signer la convention de soutien aux associations à intervenir avec la M.J.C. et l'A.G.B.S.

VOTE : voté à l'unanimité.

**Point n° 21/V/31 : URBANISME. CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FACADES.
DEMANDES DE SUBVENTION**

Le conseil municipal,
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,
considérant le règlement de la campagne incitative de rénovation des façades adopté
par le conseil municipal du 18 décembre 2019 pour la période 2020/2022,
considérant que dans le cadre des campagnes incitatives de rénovation des façades,
la commission d'urbanisme réunie le 28 avril 2021 a étudié les dossiers de demandes de subvention en
cours,

après délibération

- décide de valider les dossiers approuvés par la commission d'urbanisme selon le tableau joint.
- autorise le maire à verser les subventions correspondantes dès réception des travaux par la commission d'urbanisme.

VOTE : voté à l'unanimité.

**Point n° 21/V/32 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SAULNOIS AU 01/07/2021**

Le conseil municipal,
entendu son président,
La loi d'orientation des mobilités (loi « LOM ») prévoit d'ici le 01/07/2021 la couverture
intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices des Transports (AOM), en particulier pour les
Communautés de Communes qui ne l'exerçaient pas encore.

Cette loi pose de nouvelles orientations en matière de gouvernance institutionnelle de
la mobilité et offre l'opportunité d'atteindre plusieurs objectifs :

- Atténuer la dépendance automobile du territoire, notamment dans les espaces de faible densité.
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant l'usage de services numériques multimodaux.
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politique cyclable et piétonne)
- Réaliser des investissements en matière de mobilité.

La compétence est dite « à la carte » : la prise de compétence « Mobilité » n'engage pas l'AOM quant à la mise en place de l'ensemble des services de mobilité énumérés par la loi. Cette compétence n'est pas non plus sécable et ne peut être partagée entre plusieurs collectivités.

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU l'article 9 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 alinéa III et L5211-17 relatifs au transfert de compétence,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2021 actant la prise de compétence « mobilité » par la Communauté de Communes du Saulnois au 01/07/2021.

VU les statuts de la communauté de Communes du Saulnois,

considérant les objectifs fixés par la Communauté de Communes du Saulnois à travers sa délibération à savoir :

- 1- Positionner la Communauté de Communes comme un acteur de la mobilité du territoire afin de réduire la dépendance à la voiture, de soutenir les actions ou services existants de son territoire.
- 2- Favoriser l'usage de l'énergie verte à travers la mobilité par l'implantation de projets tels que les stations multi-énergies ou bornes électriques.
- 3- Assurer un rôle de coordinateur de la mobilité au sein du territoire et d'interlocuteur privilégié auprès de la Région Grand Est,

considérant que la Communauté de Communes ne souhaite pas prendre en charge la gestion et l'organisation des transports scolaires et interurbains, actuellement assurés par la Région Grand Est,

considérant que la Communauté de Communes n'entend pas mobiliser le « versement mobilité » prévu par le Code des Transports, car il n'est pas prévu d'organiser des transports réguliers tels que définis dans le chapitre premier dudit code,

considérant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le transfert ou prise de compétence ne peut être acté que s'il recueille l'avis favorable du Conseil Communautaire et de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population totale du territoire ou de la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population totale, dans un délai de trois mois maximal à compter de la délibération de la communauté de communes, soit jusqu'au 30/06/2021.

considérant que la commune de Dieuze valide les objectifs de la Communauté de Communes du Saulnois pour le territoire du Saulnois en matière de mobilité énumérés dans la délibération N° CCSDCC21009 du 31 mars 2021,

après délibération

- accepte la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes du Saulnois à compter du 01/07/2021.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 21/V/33 : RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER A LA PAROISSE DE WEINBOURG AINSI QUE MODIFICATION DES RESSORTS DES CONSISTOIRES DE LA PETITE PIERRE ET D'INGWILLER ET DES INSPECTIONS DE LA PETITE PIERRE ET DE BOUXVILLER – CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION DE LA PETITE PIERRE EN INSPECTION ALSACE BOSSUE – MOSELLE

Le Conseil municipal,
entendu son président,

considérant que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle,

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

après délibération

- émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.
- émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 21/V/34 : PERSONNEL COMMUNAL. CONDITIONS ET MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR DES DEPLACEMENTS – REPAS

Le conseil municipal,
entendu son président,
considérant le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,
considérant que ce décret ouvre aux collectivités territoriales la possibilité de déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas en cas de déplacement temporaire des agents territoriaux et de décider, par voie de délibération, de leur remboursement aux frais réels dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire soit 17,50 € au 1^{er} janvier 2020,

après délibération

- décide que le remboursement des frais de repas en cas de déplacement temporaire des agents de la collectivité se fera aux frais réels dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire de l'année en cours.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 21/V/35 : RENOVATION EGLISE – INSTALLATION D'UN SAS D'ENTREE INTERIEUR – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,
VU les déperditions thermiques constatées à l'église Sainte Marie Madeleine,
VU l'incapacité du Conseil de Fabrique de financer cette opération en raison d'un manque de trésorerie,
VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat,
considérant que des travaux de rénovation énergétiques sont nécessaires afin de permettre des économies d'énergie,
considérant que ce projet peut prétendre à l'aide financière suivante :

Projet : Rénovation église – installation d'un sas d'entrée intérieur

Montant		6 810,00 € HT
Etat	60 %	4 086,00 €
Commune	40 %	2 724,00 €

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention de l'Etat.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 21/V/36 : ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,
VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat,
considérant le projet de remplacer un véhicule vétuste par un véhicule électrique,
considérant que ce projet peut prétendre à l'aide financière suivante :

Projet : Acquisition d'un véhicule électrique

Montant		22.864,76 € HT
Etat	60 %	13.718,85 €
Commune	40 %	9.145,91 €

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention de l'Etat.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 21/V/37 : ECLAIRAGE VOIE VERTE. DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,
VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat,
considérant le remplacement des candélabres de l'éclairage public par un éclairage plus écologique et économique,
considérant que ce projet peut prétendre à l'aide financière suivante :

Projet : Eclairage voie verte

Montant		8.910 € HT
Etat	60 %	5.346 €
Commune	40 %	3.564 €

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention de l'Etat.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 21/V/38 : LOCATION DE GARAGES COMMUNAUX. NOUVELLE TARIFICATION

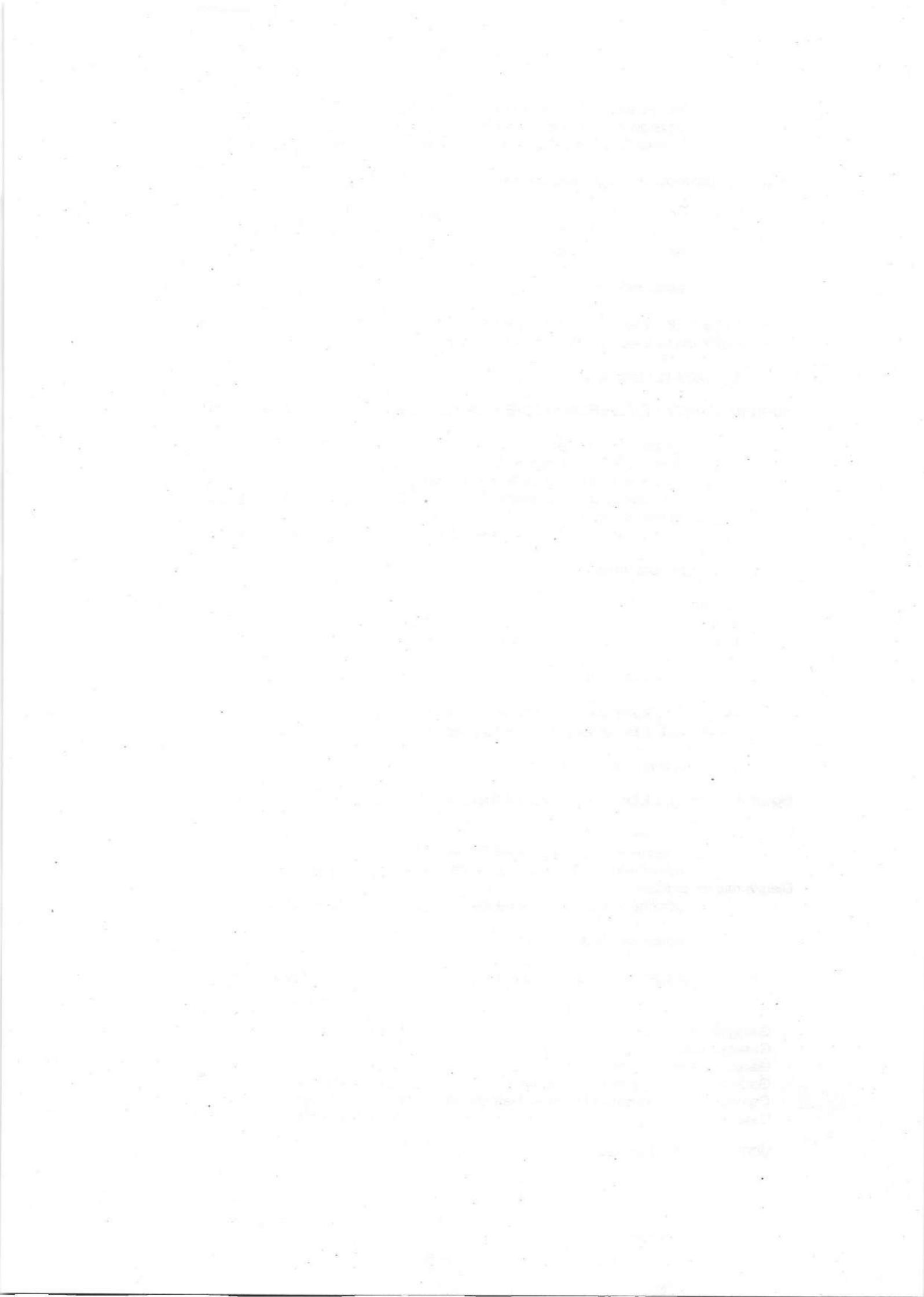
Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,
considérant que la commune de Dieuze est propriétaire de plusieurs garages sur Dieuze mis en location,
considérant la nécessité de revoir le montant des loyers appliqués pour la location,

après délibération

- décide d'appliquer les loyers suivants à compter du 1^{er} juin 2021 (dès le changement du locataire actuel) :

Garages Verlin (32)	24 €/mois l'unité
Garages Ancienne gendarmerie (3)	24 €/mois l'unité
Garages Fénélon (A-B-C-D) (4)	35 €/mois l'unité
Garages 20 rue Gustave Charpentier (2)	35 €/mois l'unité
Garages Espace Associatif Charles Hermite (8)	35 €/mois l'unité
Garages Colonie (11)	35 €/mois l'unité

VOTE : voté à l'unanimité.



**Point n° 21/V/39 : CONSEIL MUNICIPAL. COMITE SOLIDARITE – SANTE.
MODIFICATION**

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 20/III/15 du 2 juin 2020 arrêtant les
commissions communales et comités pour la durée du mandat,
Considérant la nécessité d'intégrer un membre coopté au 5^e comité solidarité – santé,
après délibération

- décide de modifier le 5^e comité solidarité – santé selon le tableau joint.

VOTE : voté à l'unanimité.

Divers :

Bernard FRANÇOIS souhaite avoir des précisions sur le remplacement du responsable du service périscolaire.

Michel HAMANT précise que le dépôt des candidatures est possible jusqu'au 30 juin et qu'une commission de recrutement étudiera les candidatures avec une prise de fonction en septembre. A ce jour, 8 candidatures ont fait l'objet d'un dépôt en mairie.

Bernard FRANÇOIS questionne sur les documents du PADD envoyés avec les documents du CM de ce jour. Le maire lui indique que cela a été fait selon leur demande du précédent CM.

Dominique SASSO informe l'assemblée de la tenue d'un concert live à la Délivrance, sans public & retransmis par la Web Télé du Saulnois (Pascal WEBER). Ce dernier apporte des précisions : dernier vendredi du mois de mai – groupe local Fair Way – diffusion gratuite sur les réseaux à partir de 19h00 (espoir d'une meilleure qualité connexion internet).

Jérôme LANG conclue avec la possibilité pour le moment de programmer la foire d'été le vendredi 11 juin.

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 10.

CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FACADES 01-01-2020-31-12-2022

POUR MEMOIRE 485.357,35 391814,23 117544,26 TOTAL VERSE SUR LA 1ERE CAMPAGNE

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le 11/05/2021

ID : 057-215701772-20210510-21V31-DE

ANNEE	N° ORDRE	DATE DEPOT	NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE	DATE AVIS COMMISSION URBANISME	MONTANT TRAVAUX H.T.	MONTANT SUBVENTIONNABLE H.T.	MONTANT 30 % OU PLAFOND	MONTANT 40 % OU PLAFOND	TOTAL SUBVENTION	DATE
2020	004	12/03/2020	SCI CLARALOU	17 rue Gustave Charpentier	11/06/2020	10 760,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20
2020	008	09/06/2020	AMRI NAYM	423 chemin du Fort	14/10/2020	15 705,50	8 810,50	2 643,15		2 643,15	16/06/20
2020	010	27/07/2020	PIERSON PHILIPPE	13 résidence de la Passe-Pierre	19/08/2020	9 545,00	9 545,00	2 863,50		2 863,50	27/08/20
2020	011	04/08/2020	SAS L'INSTANT GOURMAND	15 avenue du général de Gaulle	19/08/2020	2 008,00	2 008,00		803,20	803,20	27/08/20
				TOTAL VERSE EN 2020	S/TOTAL 1	38 018,50	30 363,50	8 506,65	803,20	9 309,85	
2020	009	20/07/2020	SARL MERTES	57 rue Clémenceau	19/08/2020	13 555,00	10 000,00		4 000,00	4 000,00	27/08/20
2020	003	04/03/2020	ASSAJUCCO	5 rue du Prel	11/06/2020	1 216,92	1 216,92	365,08		365,08	16/06/20
				TOTAL VERSE EN 2021	S/TOTAL 2	14 771,92	11 216,92	365,08	4 000,00	4 365,08	
				TOTAL VERSE SUR LA CAMPAGNE		52 790,42	41 580,42	8 871,73	4 803,20	13 674,93	
DEMANDES VALIDEES TRAVAUX A REALISER											
2020	001	13/01/2020	RONFORT ROBERT	23 rue Gustave Charpentier	15/01/2020	4 356,62	4 356,62		1 742,65	1 742,65	23/01/20
2020	002	13/01/2020	SCI GENIMM	23 avenue du Général de Gaulle	15/01/2020	3 485,00	3 485,00	1 045,50		1 045,50	23/01/20
2020	005	12/03/2020	SCI CLARALOU	3 avenue du Général de Gaulle	11/06/2020	4 625,00	4 625,00	1 387,50		1 387,50	16/06/20
2020	006	09/04/2020	FACEN JOEL	3 rue René Kueny	11/06/2020	14 414,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20
2020	007	03/06/2020	JARDIN MARIE-AGNES	62 rue Emile Friant	11/06/2020	29 000,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20
				TOTAL 3	S/TOTAL 3	55 880,62	32 466,62	8 433,00	1 742,65	10 175,65	
DEMANDES RECUES FAVORABLEMENT SUITE COMMISSION A VALIDER AU CONSEIL MUNICIPAL											
2021	012	01/04/2021	GABRIEL DENIS	644 Faubourg de Vergaville	28/04/2021	15 785,00	8 215,00	2 464,50		2 464,50	
2021	013	20/04/2021	SCI DEP	2 ruelle Clémenceau	28/04/2021	13 860,00	10 000,00		4 000,00	4 000,00	
2021	014	26/04/2021	SCI NASSE	22 chemin de l'abbatoir	28/04/2021	6 257,90	6 257,90	1 877,37		1 877,37	
				TOTAL 4	S/TOTAL 4	35 902,90	24 472,90	4 341,87	4 000,00	8 341,87	
TOTAL GENERAL						144 573,94	98 519,94	21 646,60	10 545,85	32 192,44	